



COMPTE-RENDU du Conseil de classe de 6C (26 élèves) DU DEUXIEME TRIMESTRE

Présidé par : M. LEROUX

Enseignants présents : M. BARTHELEMY (professeur principal) – Mme TURLIN – Mme AKDAH – M. KROPIN – M. DREAU – Mme DUVERE

Parents délégués présents Mme LEROY (FCPE) – Mme LEPETIT-COLLIN (PIMV)

Elèves délégués présents : Manon DEFFIEUX-THIROT – Aizam ALI

Autres participants : /

Remarques d'ordre général formulées sur la classe par:

L'administration : La décision d'orientation donnée par le conseil de classe du 2^{ème} trimestre est provisoire ; le 3^{ème} trimestre sera déterminant. Cette décision dépendra des compétences de chaque élève. En cas de désaccord, M. Leroux rencontrera les familles concernées. Si ce désaccord persiste au 3^{ème} trimestre, les parents auront la possibilité de saisir la Commission d'appel, qui se tiendra le 24 juin au collège du Luzard à Noisiel.

Le Professeur Principal : L'entente est bonne dans la classe. Les perturbations récurrentes du 1^{er} trimestre ont diminué, mais cela s'est transformé en bavardages, ce qui pose problème pour travailler. Le niveau de la classe est moyen/juste. 3 élèves ont un niveau inquiétant. Néanmoins 5 élèves ont une attitude exemplaire face au travail.

Les professeurs : 5 élèves sont exemplaires, d'autres font des efforts. Beaucoup cependant ne travaillent pas, ne prennent pas les corrections, bavardent. Il n'y a pas de gros problème de discipline mais un manque de travail évident. La tête de classe est trop réservée.

La classe est plus facile qu'au 1^{er} trimestre. Elle est volontaire à l'oral mais le travail maison n'est pas fait.

Les délégués des élèves : La moitié de la classe pense que les résultats de la classe ont augmenté, les autres pensent qu'il y a trop de bavardages et donc pas assez de travail. Les élèves demandent moins de devoirs en Français et trouvent que certains textes à étudier sont difficiles.

Les délégués des parents : La PIMV a été contactée au sujet de punitions collectives : devoirs supplémentaires donnés à toute la classe à cause des bavardages. Ces devoirs ne seraient rendus majoritairement que par les élèves sérieux, qui ne bavardent pas, d'où la question de l'intérêt de ces punitions. **La FCPE rappelle que toute punition collective est interdite (principe d'individualisation des sanctions).**

En raison des nuisances engendrées par ces bavardages, M. Leroux annonce que tous les élèves trop bavards de la classe vont être mis sous fiche de suivi. Cette fiche de suivi ne sera retirée que si les élèves la rendent vierge (sans commentaire négatif) pendant 15 jours.

Moyenne générale de la classe : 11,7/20

Mentions attribuées: 2 Encouragements, 2 Compliments, 3 Félicitations, 3 Tableau d'Honneurs

Avertissements : 9 mises en garde Travail

Si vous souhaitez contacter les parents délégués FCPE de la classe:

Mme Caroline Leroy

mail: carolineleroy.fcpe@gmail.com

tel : 06.19.61.05.66